



Litige avec nouvelle frontière

Par **thys**, le **09/01/2010** à **20:12**

Bonjour à toutes et tous et meilleurs voeux 2010,

Le 01/07/2009 nous avons réservé un séjour pour trois personnes du 27/07/2009 au 10/08/2009 en Crète et souscrit à une option payante "All Inclusive" d'une valeur de 840,00 €.

Le 27/07/2009, date d'arrivée nous n'avons pas pu dîner à l'hôtel (juste sandwich, fruits et eau dans les chambres) étant arrivé vers 23h45 ce même jour

Le 10/08/2009, date de notre départ nous n'avons pas pu déjeuner à l'hôtel, l'ayant quitté à 11h45.

Dans la chambre une fiche d'information "TUI" stipule

"Formule Pension Complète / Tout Inclus : Si vous démarrez votre séjour par le dîner, la formule s'arrêtera alors par le déjeuner."

Considérant que nous sommes arrivés au dîner (même si nous n'avons pas eu ce dîner) et que nous n'avons pas eu le déjeuner (date de départ)

Puis-je prétendre à un remboursement au prorata du prix de l'option "All inclusive" pour la partie des prestations non effectuée à savoir :

qu'il manque 6 repas (les 3 du dîner à l'arrivée et les 3 du déjeuner au départ)

soit pour moi : 840 € pour les 14 jours pour 3 personnes => $20€ * 6 = 120 €$

NB : A notre retour, j'ai fait une réclamation mais resté sans réponses à ce jour

aussi pourriez-vous m'indiquer si je dois insister pour ce remboursement

Merci d'avance

Sincères salutations

Par **miyako**, le **11/01/2010** à **21:19**

sauf erreur

840/14= 60 moins moins le petit déjeuner .

on devrait vous remboursé aux environs de 50€ AU TOTAL

Vous écrivez une lettre AR ,en menaçant de saisir le juge de proximité,c'est gratuit et rapide .

SUJI KENZO

Par **thys**, le **11/01/2010** à **23:16**

Bonsoir et merci de votre réponse,

En effet je viens de terminer la lettre de mise en demeure, elle part d'ici 2 jours.

Encore merci

Sincères salutations